

Les traducteurs, créateurs et usagers des terminologies juridiques multilingues

Enjeux, méthodes et ressources en évolution

Valérie Dullion & Fernando Prieto Ramos

Université de Genève

(Éditeurs invités)

La terminologie est une pierre d'achoppement à laquelle la traduction juridique doit une grande partie de sa spécificité. Elle est aussi son principal point de rencontre interdisciplinaire avec le droit comparé et les notions spécialisées qui font l'objet des multiples branches du droit. Or les rapports entre désignations et concepts sont transformés par l'accélération et la complexification des échanges juridiques dans un espace mondialisé et multilingue (Engberg, 2012), d'où la nécessité d'influer sur l'évolution de la terminologie par des choix parfois normalisateurs, parfois aussi novateurs et porteurs de transplantations juridiques. Cette problématique a été abordée en particulier dans le contexte européen (Šarčević, 2009, 2015), à propos par exemple de l'harmonisation du droit contractuel (Pozzo, 2015) ou des emplois de l'anglais juridique (Scarpa, Peruzzo & Pontrandolfo, 2014). Un autre pôle des recherches récentes sur la terminologie en traduction juridique est le caractère contextuel et institutionnel des choix traductifs et ses implications pour la conception de ressources adaptées aux besoins des traducteurs (Prieto Ramos, 2014). Des travaux spécifiques sont par ailleurs consacrés à l'évolution méthodologique de la lexicographie, de la terminographie et des études phraséologiques dans le domaine du droit (plusieurs contributions dans Biel & Engberg, 2013 ; Mac Aodha, 2014 ; Bajčić, 2017).

Dans le prolongement du colloque *Transius* organisé à l'Université de Genève en juin 2015, ce numéro spécial de *Parallèles* propose d'approfondir ces questions en combinant les perspectives pratiques et théoriques et en prenant en considération la diversité des contextes, avec à l'esprit le souci de la qualité des pratiques professionnelles et celui de leur impact au sens large. Les changements que connaissent le droit, les pratiques de traduction et les outils et ressources disponibles invitent à renouveler les principes méthodologiques relatifs à la terminologie en traduction juridique, voire le cadre théorique interdisciplinaire dans lequel ceux-ci s'inscrivent. Cette réflexion a des retombées potentielles sur la conception et la production des ressources terminologiques. Elle vise à ce que les traducteurs, qui jouent aujourd'hui un rôle clé dans la création, la diffusion et l'emploi quotidien des termes juridiques, soient équipés pour la complexité de cette tâche.

Les enjeux actuels de la thématique abordée dans ce numéro spécial sont mis en évidence d'emblée par l'article de Rita Temmerman. Il est consacré au rôle des traducteurs des institutions de l'Union européenne dans ce qui constitue un processus de création de termes

juridiques ou « euro-néologismes » en 24 langues. Pour illustrer la complexité de ce processus, qui comporte la mise en contact de plusieurs traditions juridiques et discursives, l'auteur examine l'impact de l'euro-néologie sur les terminologies nationales, en l'occurrence sur le néerlandais du droit de la migration.

Une approche systématique de la traduction est essentielle pour la qualité de la terminologie dans les domaines fortement internationalisés. C'est ce qu'illustre a contrario la contribution de Panagiotis G. Krimpas et Despina Karadimou, à travers l'exemple de conventions relatives à l'environnement. En analysant un corpus de traductions officielles vers le grec, ces auteurs dégagent les types de problèmes terminologiques posés par l'absence d'harmonisation. L'examen approfondi des solutions de traduction de 22 termes représentatifs montre comment le traducteur doit chercher des compromis entre l'héritage de sa propre langue et l'influence des termes créés en langue source, pour arriver aux justes équilibres conceptuels et traductologiques.

Par ailleurs, l'évolution des terminologies nationales dans un contexte d'interdépendance croissante est source de nouvelles difficultés comparatives pour les traducteurs. Suzanne Ballansat-Aebi étudie cette question dans le domaine de la protection des adultes, qui connaît des réformes convergentes influencées par divers textes internationaux. Quelles peuvent être les implications de cette évolution terminologique pour la traduction, que ce soit en situation de plurilinguisme officiel ou dans les rapports juridiques intersystémiques ? L'auteur mène une analyse comparative des concepts et des termes entre plusieurs pays germanophones et francophones, avant d'identifier des problèmes de traduction à titre exploratoire, à partir de différents types de textes. Tout au long de l'étude, une attention particulière est prêtée aux connotations des choix terminologiques.

Le passage par le droit comparé est aujourd'hui une évidence pour la théorie de la traduction juridique. L'article de Sven Korzilius invite toutefois à revenir sur ce principe pour l'affiner. À travers l'analyse approfondie d'un exemple tiré du droit des biens en Allemagne et au Brésil, il montre que l'absence d'équivalence terminologique n'est pas toujours d'origine strictement conceptuelle : elle peut résulter de différences dans la verbalisation des concepts par les législateurs, lesquelles sont explicables par des facteurs notamment culturels. Sur le plan méthodologique, l'auteur propose d'améliorer la précision en traduction par une démarche qui tienne mieux compte de la systématique des textes législatifs et des différentes sources du droit.

La contribution d'Eva Wiesmann souligne que la comparaison juridique garde toute son utilité, l'analyse linguistique de corpus ne permettant pas d'en faire l'économie. L'auteur combine les deux démarches pour renouveler et nuancer l'approche d'une difficulté lexicale classique de la combinaison italien-allemand, la formule de réserve *salvo*. Elle observe l'usage dans les codes civils de trois pays, en prenant en considération des textes originaux ainsi que des traductions aux statuts divers. Cette étude constate des différences, critique certains choix de traduction et débouche sur des propositions pour la traduction et la lexicographie.

Intégrer le droit comparé dans une lexicographie bilingue visant la fonctionnalité pour le traducteur professionnel, telle est la préoccupation à laquelle répond l'article de Ioana Cornea. Il s'agit de constituer des ressources de qualité dans un contexte professionnel spécifique et sous-doté, à savoir la traduction entre l'espagnol et le roumain dans le domaine de l'immigration. L'auteur se réfère aux degrés d'équivalence définis par Šarčević (1997) pour présenter une analyse comparative de deux concepts illustratifs. En se fondant sur cette

analyse et en s'inspirant du modèle de « fiche traductologique » de Prieto Ramos et Orozco Jutorán (2015), elle propose des fiches terminologiques intégrant la définition des concepts, leur cadre juridique, des textes parallèles et des notes pour le traducteur.

C'est sur le passage de la lexicographie à la terminographie que se concentre la contribution d'Ingrid Simonnæs, à partir d'une expérience pratique portant sur le norvégien et l'allemand. L'intégration d'un dictionnaire dans une base de données terminologiques permet de proposer des types d'informations diversifiés afin de mieux répondre aux besoins des traducteurs, besoins qui relèvent tant de la compréhension que de l'expression. Cette démarche est illustrée par des études de cas.

Le dernier article entraîne le lecteur dans la « fabrique » interdisciplinaire des ressources terminologiques : Elena Chiocchetti et Tanja Wissik étudient l'interaction entre terminologues et spécialistes du droit, sur la base d'entretiens menés dans différents contextes institutionnels. Elles éclairent ainsi des pratiques professionnelles qui jouent un rôle déterminant pour la qualité des ressources multilingues accessibles aux traducteurs. Leur enquête débouche sur des recommandations pour une intégration optimale de cette interaction dans le déroulement du travail terminographique.

Dans les quatre comptes rendus qui viennent enrichir ce numéro spécial, Łucja Biel, María Rosario Martín Ruano, Jean-Claude Gémar et Nicolas Bühler présentent des ouvrages abordant la terminologie juridique sous l'angle théorique ou pratique : l'accent est mis tour à tour sur les enjeux terminologiques du droit multilingue dans le contexte institutionnel européen (compte rendu de Šarčević, 2015), sur la comparaison des systèmes de procédure pénale de plusieurs pays et langues (compte rendu de Peñaranda López, 2015), sur les difficultés – y compris stylistiques – de la combinaison anglais-français (compte rendu de Houbert, 2015), et sur le besoin de ressources phraséologiques dans les situations de plurilinguisme officiel (compte rendu de Gilles & Breuil, 2011 ; Lenoble-Pinson, 2014 ; Gémar & Ho-Thuy, 2016).

Traduction inter- ou intrasystémique ; langues aux statuts officiels divers ; entités uni-, pluri- ou multilingues ; pays où se croisent les influences juridiques ; contacts de langues suscités par la migration : les contextes linguistiques, institutionnels et culturels représentés dans ce numéro spécial sont nombreux. Il en va de même des thématiques juridiques et des angles disciplinaires et théoriques. Quant aux démarches de recherche, qu'elles soient centrées sur l'analyse de corpus ou l'étude de cas, qu'elles mettent l'accent sur le linguistique ou le juridique, qu'elles aient une visée principalement théorique ou appliquée, elles ont en commun la place faite à l'interdisciplinarité, à la comparaison, et au dépassement du niveau purement formel. Enfin, le quadrilinguisme de ce numéro contribuera peut-être au décloisonnement à l'intérieur d'un champ disciplinaire dont l'objet même a un lien essentiel avec la pluralité des langues.

La terminologie juridique cristallise les transformations du droit. La qualité de la communication multilingue dépend notamment d'une réflexion en amont sur la conception des ressources, l'organisation des processus et l'orientation des choix de traduction. À cet égard, les articles et comptes rendus présentés ici mettent en relief le caractère essentiel d'un travail comparatif patient et approfondi pour alimenter les dictionnaires et banques de données terminologiques en informations fiables et exploitables. Il reste à trouver, sur le terrain, les possibilités pratiques de mettre en œuvre des projets à la hauteur de cette exigence (cf. Mattila, 2013, pp. 363-365). Par ailleurs, les choix des traducteurs face aux

problèmes terminologiques en apparence très techniques abordés dans ce numéro spécial contribuent à orienter l'évolution des cultures juridiques. La réflexion sur leur impact gagnera à être développée en lien avec d'autres questions, comme celle du plurilinguisme dans la formation des juristes (Sočanac, Goddard & Kremer, 2009 ; Rohlfing-Dijoux, 2012).

Nos remerciements vont tout d'abord aux auteurs qui ont rendu possible ce numéro spécial en faisant preuve de patience et de professionnalisme. La préparation du numéro a bénéficié également du concours de collègues évaluateurs. Le travail éditorial a été effectué avec le soutien de Véronique Bohn et Diego Guzmán, doctorants membres de Transius, et de l'équipe de *Parallèles*. Nous leur adressons ici à tous nos remerciements.

Références

- Bajčić, M. (2017). *New insights into the semantics of legal concepts and the legal dictionary*. Amsterdam : Benjamins.
- Biel, Ł., & Engberg, J. (dir.). (2013). Research models and methods in legal translation. *Linguistica Antverpiensia*, 12, 1-12.
- Engberg, J. (2012). Word meaning and the problem of a globalized legal order. In L. M. Solan & P. M. Tiersma (dir.), *Oxford handbook of language and law* (pp. 175-186). Oxford University Press.
- Gémar, J.-C., & Ho-Thuy, V. (2016). *Nouvelles difficultés du langage du droit au Canada : dits et maux de Thémis*. Montréal : Thémis.
- Gilles, R., & Breuil, A. (2011). *Le français du droit*. Genève : Schulthess.
- Houbert, F. (2015). *Dictionnaire de terminologie juridique – anglais-français*. Paris : La Maison du dictionnaire.
- Lenoble-Pinson, M. (2014). *Dire et écrire le droit en français correct : au plaisir des gens de robe*. Bruxelles : Bruylant.
- Mac Aodha, M. (dir.). (2014). *Legal lexicography: A comparative perspective*. Farnham : Ashgate.
- Mattila, H. E. S. (2013). *Comparative legal linguistics: Language of law, Latin and modern lingua francas* (2^e éd.). Farnham : Ashgate.
- Peñaranda López, A. (2015). *Proceso penal comparado (España, Francia, Inglaterra, Estados Unidos, Rusia)*. Grenade : Comares.
- Pozzo, B. (2015). Comparative law and the new frontiers of legal translation. In S. Šarčević (dir.), *Language and culture in EU law: Multidisciplinary perspectives* (pp. 73-87). Farnham : Ashgate.
- Prieto Ramos, F. (2014). Parameters for problem-solving in legal translation: Implications for legal lexicography and institutional terminology management. In A. Wagner, K.-K. Sin & L. Cheng (dir.), *The Ashgate handbook of legal translation* (pp. 121-134). Farnham : Ashgate.
- Prieto Ramos, F., & Orozco Jutorán, M. (2015). De la ficha terminológica a la ficha traductológica: hacia una lexicografía al servicio de la traducción jurídica. *Babel*, 61(1), 110-130.
- Rohlfing-Dijoux, S. (dir.). (2012). *La transmission de terminologie et de concepts juridiques dans l'espace européen: Allemagne/France/Russie*. Berne : Lang.
- Šarčević, S. (1997). *New approach to legal translation*. La Hague : Kluwer Law International.
- Šarčević, S. (dir.). (2009). *Legal language in action: Translation, terminology, drafting and procedural issues*. Zagreb : Nakladni zavod Globus.
- Šarčević, S. (dir.). (2015). *Language and culture in EU law: Multidisciplinary perspectives*. Farnham : Ashgate.
- Scarpa, F., Peruzzo, K., & Pontrandolfo, G. (2014). Methodological, terminological and phraseological challenges in the translation into English of the Italian Code of Criminal Procedure. In M. Gialuz, L. Lupária & F. Scarpa (dir.), *The Italian Code of Criminal Procedure. Critical essays and English translation* (pp. 53-80). Padoue : Wolters Kluwer/CEDAM.
- Sočanac, L., Goddard, C., & Kremer, L. (dir.). (2009). *Curriculum, multilingualism and the law*. Zagreb : Nakladni zavod Globus.